

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 4

Artikel: La question des sous-officiers dans l'infanterie
Autor: Vallière, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La question des sous-officiers dans l'infanterie.

La *Revue militaire suisse* de février a publié un excellent article du capitaine Schmidt sur cette question toujours brûlante d'actualité. On ne peut que souscrire à ses conclusions.

Les sous-officiers manquent d'autorité et d'initiative parce que :

1. Ils sont mal recrutés.
2. Le programme des écoles de sous-officiers ne répond pas aux exigences.
3. Un grand nombre d'officiers montrent de l'apathie dans l'accomplissement de leurs devoirs vis-à-vis des sous-officiers.
4. Le chef de compagnie ne s'assimile pas ses cadres.

Il faut, je crois, ajouter une cinquième cause, qui est la principale :

Parce qu'ils sont sous-officiers de milices.

J'entends déjà les cris et les protestations que cette phrase va soulever. Avant de déclarer hérétique l'auteur de cette théorie subversive, permettez-lui d'exposer son idée.

Je prétends que le système de milices est impropre à former des sous-officiers qui soient vraiment les aides et les remplaçants des officiers. Le capitaine Schmidt en fait l'aveu tacite en disant : « C'est entre les périodes de service que le chef de compagnie doit éduquer ses cadres. » Ainsi donc, le service légal n'est pas suffisant pour donner à un sous-officier l'autorité indispensable à l'accomplissement de sa tâche. Pour arriver à de meilleurs résultats, il faudrait, d'après le capitaine Schmidt, recourir à une instruction supplémentaire en dehors des périodes de service. Et il nous offre tout un programme très bien fait et logique à l'usage des commandants de compagnie assez dévoués pour consacrer leurs dimanches à compléter l'instruction de leurs cadres. En admettant que le 50 % des capitaines d'infanterie suivent cet excellent conseil, ce qui serait un résultat aussi improbable qu'inespéré, on constaterait peut-être une amélioration des cadres dans quelques unités, mais il manquerait encore

aux sous-officiers ce que quelques dimanches supplémentaires sont insuffisants à donner : la pratique.

Le système de milices nous convient admirablement ; nous en tirons le meilleur parti possible ; il est chez nous une tradition séculaire profondément enracinée dans le peuple, il est le seul système admissible pour notre démocratie ; — mais il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il n'ait que des avantages. Il n'est pas *le meilleur* d'une façon absolue. Rien n'est parfait dans ce monde et le défaut des milices, le seul, peut-être, à notre point de vue, est justement l'insuffisance professionnelle du cadre sous-officiers et son impuissance à le créer.

Pourquoi ?

Il est entendu qu'en travaillant beaucoup, grâce à une méthode d'instruction rapide et intelligente, à l'expérience acquise, grâce surtout à l'atavisme, au tempérament militaire de la race, nous pouvons former en quelques semaines un fantassin suffisant. Nous créons aussi, avec la même méthode, des officiers parfaitement aptes à commander. « Ce qui leur manque en pratique, a dit le général Langlois, semble compensé par l'ardeur, le désir de bien faire, la bonne volonté, le dévouement au bien public qui forment la caractéristique du citoyen suisse, enfin aussi par l'intelligence des officiers, qui sont recrutés, suivant les prescriptions des règlements, dans un milieu social instruit. »

Mais pourquoi donc refuser aux sous-officiers ces mêmes aptitudes, car ils ont autant d'ardeur et de désir de bien faire que les officiers ? Cela est incontestable, mais c'est justement ici qu'il faut distinguer entre les aptitudes requises pour faire un bon officier ou un bon sous-officier. Elles sont sur certains points essentiellement différentes.

Ceux qui ont étudié de près notre armée ont constaté l'insuffisance des sous-officiers.

Général Langlois : « Les sous-officiers (caporaux et sergents) m'ont paru manquer d'autorité. Dans tout le cours des manœuvres, je n'ai jamais vu aucun d'eux faire acte de commandement : ils sont dans le rang et ils y restent, opérant comme les hommes, sans seconder leurs officiers¹. »

Même constatation pour l'artillerie : « Comme dans l'infanterie, les sous-officiers semblent insuffisants et les lieutenants

¹ Général Langlois. *Dix jours à l'armée suisse*. Paris, Lavauzelle, 1906, p. 111.

sont obligés de donner beaucoup trop de leur personne ¹. »

« Je pense, en effet, explique le général Langlois, que la durée trop réduite du service ne permet pas de former des sous-officiers. Mais, dira-t-on, vous estimez qu'avec le service à court terme on peut faire de bons officiers subalternes puisque vous les jugez tels en Suisse, et vous émettez une opinion contraire en ce qui concerne les sous-officiers? Parfaitement : avec une bonne instruction générale, une position sociale relativement indépendante et une instruction théorique militaire développée, de l'intelligence et le feu sacré, on peut faire un bon officier. Le métier de sous-officier demande de la conscience et surtout une grande pratique qui ne s'acquiert qu'avec le temps. Les fonctions d'officier et de sous-officier sont essentiellement différentes et réclament des aptitudes différentes, surtout dans le combat moderne. »
(*Dix jours à l'armée suisse*, p. 113.)

La preuve est facile à faire; il arrive souvent que de très bons sous-officiers deviennent de très médiocres officiers et que des caporaux mal qualifiés se transforment en excellents chefs de section. Tous les instructeurs connaissent de ces cas-là.

Les sous-officiers sont l'ossature de l'armée, les agents de liaison entre l'officier et le soldat. « L'esprit de la troupe dépend du sous-officier; les mauvais sous-officiers empoisonnent la troupe », dit la circulaire sur les Buts de l'instruction. Ils représentent la tradition mise par eux, en quelque sorte, à la portée du soldat. Ils sont dans une unité ce que sont les bons contremaîtres dans une fabrique ou une entreprise, c'est-à-dire l'élément le plus stable, celui qui doit posséder à fond le métier, les spécialistes. Les ouvriers peuvent changer, on les remplace facilement; les ingénieurs se succèdent, les affaires n'en souffrent pas si le contremaître reste à son poste. La tâche de l'ouvrier est simple, machinale, celle de l'ingénieur ou du directeur demande de l'intelligence, des connaissances techniques, du talent d'organisation et d'administration, peu importe que les détails du métier lui échappent; mais le contremaître, lui, ne s'improvise pas, son influence est directe, il surveille le détail et il lui faut une longue expérience pour remplir sa tâche.

Ce sont précisément ces contremaîtres-là qui manquent à notre armée, tout particulièrement à notre infanterie.

¹ Général Langlois. *Les manœuvres suisses en 1907*, p. 34.

Est-ce à dire que nous devons renoncer à améliorer nos sous-officiers? Loin de là. Déjà depuis 1907, il y a un progrès sensible. Bon nombre de sergents-majors, surtout, sont bons, ont de l'autorité et du prestige. Mais trop de caporaux et de sergents restent médiocres. Examinons comment tirer le maximum de rendement du système actuel.

Le capitaine Schmidt a absolument raison en disant que les sous-officiers sont mal recrutés et qu'il y en a trop. A l'école de recrues le temps manque pour choisir les futurs caporaux avec tout le soin nécessaire, on tient trop souvent compte de qualités extérieures sans étudier les caractères. L'inexpérience des jeunes lieutenants, peu perspicaces, aggrave encore la difficulté. Puis, l'ordre est d'envoyer à l'école de sous-officiers une certaine proportion d'élèves. Ce recrutement forcé est un mauvais système; on complète les listes avec des non-valeurs pour avoir le nombre. On vulgarise ainsi le grade, comme le dit le capitaine Schmidt.

Les 156 jours de la loi de 1907 sont suffisants pour donner à un caporal l'instruction indispensable, mais non pas, bien entendu, pour lui donner la mentalité et l'autorité de ces précieux auxiliaires de l'officier que nous envions à d'autres armées. Cependant, il est possible de faire mieux avec ce que nous avons en diminuant le programme du tir individuel à l'école de sous-officiers, comme le propose le capitaine Schmidt, et surtout en apprenant aux chefs de compagnie à se servir de leurs sous-officiers dans les cours de répétition.

Les officiers subalternes et les capitaines ne cessent de se plaindre de leurs sous-ordres sans se douter, souvent, que leur premier devoir serait de s'occuper de ces « porteurs de galons » et d'améliorer leur instruction.

Dès le premier jour du cours de répétition, on les met derrière la main. Les chefs de section, par exemple, font une reprise de « dressage » en commettant l'erreur de laisser leurs sous-officiers dans le rang. Un caporal arrive en retard dans un maniement d'armes, aussitôt la voix du lieutenant s'élève, sévère : « Caporal X..., naturellement, c'est vous le dernier! » Première blessure d'amour-propre, impression difficile à effacer, le contact ne se reprendra plus.

Un autre lieutenant met ses hommes sur un rang pour une répétition d'instruction individuelle; excellente idée, et cette fois, il fait sortir les sous-officiers du rang; malheureusement c'est

pour commander lui-même alors qu'il devrait diviser sa section en groupes et répartir les chefs de groupes. Mais le lieutenant préfère agir seul, sous prétexte que ses caporaux ne savent rien et les sergents encore moins. Il sait pourtant qu'il lui faudrait les prendre à part, ils ne demandent qu'à bien faire, et leur donner un petit programme pour $\frac{1}{4}$ d'heure ou $\frac{1}{2}$ heure, quelques explications, puis les renvoyer à leurs groupes, comme il l'a appris à l'école de recrues. Il y perdra quelques minutes, mais y gagnera des sous-ordres qui dès le début auront repris confiance en eux-mêmes et contact avec leur chef. Au lieu de cela, ils se sentent inutiles, effacés dans le rang, confondus dans la masse, bons tout au plus à conduire des corvées.

Le commandant de compagnie, à son tour, n'exerce pas toujours d'influence directe sur ses cadres. Même à des manœuvres de division, sans cours préparatoire, il est possible au cantonnement, dans les haltes, de rafraîchir la mémoire de ses sous-officiers (questions de service intérieur, tenue, discipline, rôle du sous-officier au combat, service de garde). Aux avant-postes, le capitaine questionnera chaque poste de sous-officier et en complétera l'instruction. Et le dimanche matin, alors que les hommes se traînent désœuvrés et somnolent devant les granges, en attendant le culte, rien de plus indiqué qu'une demi-heure d'instruction individuelle par groupes, suivant un programme donné sous la forme d'ordres précis.

Ces mêmes sous-officiers, souvent si mal jugés au cours de répétition, parce qu'on ne leur donne pas l'occasion de bien faire, ont instruit fort honorablement un groupe pendant deux mois à l'école de recrues, avec la presque entière responsabilité de l'instruction de 6, 8 ou 10 recrues. Pourquoi, un ou deux ans après, seraient-ils devenus brusquement incapables de rendre les mêmes services ? Parce que les officiers subalternes et les capitaines ne savent pas les employer.

« Le sous-officier, dit la circulaire sur les « Buts de l'instruction », doit rencontrer chez l'officier de la confiance, des conseils et de l'appui ; sinon il s'éloigne de lui et, au lieu d'être un élément de progrès, il devient un élément de dissolution. »

Si on prive les sous-officiers de responsabilité, toutes mesures ordonnées pour relever leur prestige (logement séparé, heure de police tardive) sont inutiles.

Le logement à part est nécessaire. Dans les casernes, il devrait même être interdit de faire coucher un seul sous-officier dans les chambres des recrues. Le chef de chambre doit loger avec ses camarades dans la chambre des sous-officiers, se lever cinq minutes avant l'heure, et, au moment où la diane sonne, apparaître sur le seuil de la porte et crier : « Debout ». Le prestige d'un caporal, incontestable au début d'une école, diminue bien vite à le voir, chaque jour, procéder aux détails les plus intimes de sa toilette. Il faut que les recrues ne l'aperçoivent qu'habillé, réveillé, prêt à l'action. La promiscuité de la chambre supprime les distances. Les instructeurs qui ont renoncé à ce système déplorable s'en félicitent. La discipline y gagne de toutes façons.

On a souvent réclamé une tenue spéciale pour les sous-officiers ; qu'on leur donne au moins une vareuse personnelle en attendant que chaque fantassin possède la sienne.

Les sociétés de sous-officiers ont montré ces dernières années une grande activité, il faut les en féliciter. Cependant malgré tous leurs efforts, elles n'atteignent qu'une faible proportion de ceux qu'elles cherchent à atteindre.

Il est regrettable, enfin, de ne pas utiliser plus largement toutes les bonnes volontés. Nous pourrions donner à nos cadres un excellent appoint en facilitant *le service volontaire*. Assez régulièrement, à la fin d'une école de recrues, un certain nombre de sous-officiers se montrent disposés à recommencer l'école suivante. Que n'accepte-t-on leurs services ? Ils seraient, dans la suite, d'un grand secours à leur chef de compagnie ; ils auraient acquis justement un peu de métier, que l'intelligence et le zèle ne remplacent qu'imparfaitement. Avant 1907, ces « réengagements » étaient fréquents, souvent pour trois écoles successives. Sous le régime actuel, par motif d'économie, le budget fixe à un homme près les cadres des écoles. Cette mesure décourage les jeunes gens, soldats dans l'âme, qui voudraient continuer à servir et qu'on repousse. Quelques-uns s'inscrivent alors au bureau des fortifications du Gothard ou de St-Maurice pour une place de garde, mais là aussi le nombre est limité et la demande si énorme (il y a jusqu'à 600 inscriptions pour une place libre) qu'il faut attendre plusieurs mois pour être agréé. D'autres s'en vont à la Légion

étrangère où ils se trouvent en compagnie de 3000 compatriotes. C'est une force de quelques centaines de sous-officiers perdue pour notre armée.

Pour éviter de faire un accroc au principe des milices en créant une catégorie de professionnels, il n'y aurait qu'à limiter à trois ou quatre écoles de recrues, au maximum, les réengagements de sous-officiers. Un chevron sur le bras ou un insigne quelconque distinguerait ces volontaires de leurs camarades.

Il faut mentionner encore le déchet provenant des employés de chemins de fer, tramways et bateaux à vapeur dispensés du service. Cet abus, signalé depuis longtemps, ne peut être combattu efficacement, car on se heurte à la toute puissante industrie des étrangers qui a un intérêt direct au développement des chemins de fer de montagne et funiculaires.

Puis, une émigration disproportionnée et endémique qui est un véritable fléau national, nous enlève chaque année 5 à 6000 personnes (5871 en 1912) pour les pays d'outre-mer, et plus du double pour les pays d'Europe. C'est encore une force perdue. Les étrangers qui prennent la place de ceux qui désertent leur patrie augmentent le chiffre total de notre population, mais non l'effectif de notre armée. « La valeur d'un pays ne se mesure pas au nombre de ses habitants, mais à celui de ses citoyens ¹. »

Qu'il me soit permis, en terminant, de faire part d'une expérience personnelle, pour montrer à quel point la présence dans une unité de quelques sous-officiers rompus au métier facilite le service, augmente le rendement de l'instruction en délivrant les officiers du perpétuel souci de faire le caporal, et en leur permettant de se consacrer plus entièrement à leur tâche. L'année dernière, la compagnie de recrues du bat. n° 12 (école du 6^e régiment de montagne) se trouvait avoir en partage quatre caporaux de la garde des forts de St-Maurice. Ils ont été répartis un à chaque section et un comme chef de cuisine. L'influence de ces quatre hommes se fit sentir de la façon la plus heureuse dans tous les domaines : les officiers éprouvaient le sentiment, si rare chez nous, de n'avoir aucune inquiétude sur l'exécution d'un ordre donné. Ces quatre caporaux n'en savaient pas plus que les autres au point de vue théorique, mais ils étaient plus « soldats » et inspiraient à leurs hommes une respectueuse

¹ Lieutenant-colonel Montaigne. *Vaincre*, p. 140.

admiration. L'amour-propre professionnel était à la base de tous leurs actes. Leur exemple fit école, les plus mauvais sous-officiers de la compagnie se transformèrent à leur contact. On imita leur exactitude dans le service intérieur, leur tenue irréprochable, leur façon de maintenir les distances avec les recrues en évitant toute familiarité. Pendant la période à la montagne, au Grand-St-Bernard, le calme de ces hommes doublé d'une grande habitude des hautes régions a été d'un précieux secours dans les passages difficiles. Les officiers envoyés en patrouille en savent quelque chose.

Le chef d'ordinaire, souvent livré à lui-même et sur lequel le commandant de compagnie doit pouvoir compter, s'est acquitté de ses modestes et utiles fonctions avec une autorité indiscutée et sans jamais oublier qu'il avait des galons à faire respecter.

Si je me suis attardé à ce tableau idyllique, c'est que, pour la première fois depuis que je suis officier, j'ai vu ce que pouvait être une unité où le service fonctionnait normalement, grâce à la présence, même en petit nombre, de sous-officiers ayant l'expérience du métier et se comportant comme des chefs.

Ceci dit, je reconnais pleinement l'esprit de sacrifice de nos jeunes gens, en acceptant un grade qui est parfois une lourde charge, leur désir de bien faire, l'intuition qu'ils ont souvent de la pédagogie militaire, leur patience et leur amour du service. Ils ont, dans une forte proportion, toutes les qualités qui font le bon sous-officier ; il ne leur manque que cette expérience du service que nous ne pouvons leur donner, parce qu'il faut des années pour l'acquérir.

* * *

Ces quelques considérations ne sauraient contribuer à diminuer la confiance que nous avons en nos institutions militaires. Chaque système a ses défauts ; dans les armées à cadre permanent où les sous-officiers de l'active sont excellents, on se plaint par contre de l'extrême difficulté d'encadrer les réserves. Pour nous, le point faible, c'est la question des sous-officiers, et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Appliquons-nous de toutes nos forces à y remédier.

Une chose reste certaine, c'est que chez nous, plus que dans aucune autre armée, l'officier doit payer de sa personne ; son dévouement doit être sans bornes, son activité inlassable. Son

exemple sera le meilleur enseignement, mais qu'il n'oublie pas ses sous-officiers dans le rang ! Au combat, quand l'officier sera tombé, on verra sortir du rang le petit caporal ou le sergent si calomnié; c'est lui qui, à son tour, criera : « En avant », c'est lui que nos fantassins suivront sous la rafale. Pensons-y, pour savoir lui communiquer notre enthousiasme et le préparer à sa lourde tâche.

* * *

En résumé, pour améliorer la qualité de nos sous-officiers on pourrait proposer ce qui suit :

1. Recruter moins et mieux.
2. Modifier le programme de tir des écoles de sous-officiers dans le sens indiqué par le capitaine Schmidt.
3. Meilleure utilisation des cadres par les officiers subalternes et les capitaines dans les cours de répétition.
4. Favoriser le service volontaire.
5. Encourager l'activité des sous-officiers en dehors du service (Sociétés de sous-officiers, cours préparatoires militaires).

Capitaine DE VALLIÈRE.

